

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT**

DECISION DU 11/02/2025 N° D2025-15

Nomenclature : 1.7

**Acte accompli dans le cadre de la délégation  
donnée par le Conseil au Président**

**Objet : Marché n° 2023-36/02- modification de marché n°1**

**Le Président de Haut-Bugey Agglomération,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération du 6 octobre 2022, donnant au Président délégation pour « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous les marchés, les accords-cadres et leurs avenants dans la limite de 1 500 000 € H.T pour les marchés de travaux et du seuil de procédure formalisée défini par la réglementation pour les marchés de fournitures et services* », à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'agglomération,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R. 2194-8 relatif aux modifications de faible montant,

Vu le projet de modification de marché,

**PREAMBULE**

Haut-Bugey Agglomération (HBA) a notifié un marché public de travaux, notifié le 21 mars 2024 pour le projet de construction d'un bâtiment de location de matériel sur le site de Terre Ronde, lot 2 : murs ossature bois – charpente – couverture – zinguerie à l'entreprise ARCHIREL, BP 505 – 9004 av. André Citrën 01500 AMBÉRIEU-EN-BUGEY, pour un montant de 150 527,96 € H.T.

Cependant, il est apparu nécessaire d'ajouter des cache moineau pour éviter des nuisances à terme sur le bâtiment pour un montant total de 1 063,30 € H.T.

## MODIFICATIONS INTRODUITES

La présente modification a pour objet d'augmenter le montant du marché initial dû à l'ajout de cache moineau entre panne et rive de toiture.

Elle est avec incidence financière sur le montant du marché :

Montant de l'avenant : ajout de cache moineau entre panne et rive de toiture (35 ML à 30.38 € HT/unité) :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 1 063.30
- Montant TTC : 1 275.96
- % d'écart introduit par la modification de marché : +0.70% sur le montant base+PSE

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Nouveau montant du marché en € HT : 151 591.26
- Nouveau montant du marché en € TTC : 181 909.51

### DECIDE

**Article 1** : D'accepter et de signer la modification de marché n°1 du marché n° 2023-36/02 passé avec la société ARCHIREL pour l'ajout de cache moineau entre les pannes en rive de toiture.

**Article 2** : Les autres clauses du marché sont inchangées.

**Article 3** : Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'agglomération, et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

**Article 4** : Une ampliation sera adressée à la sous-préfecture de Nantua.

Le Président

Michel MOURLEVAT



Feuillet  
N° 32

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Marché n°2023-36/02 - Modification de marché n°1.

.....  
Date de décision: 11/02/2025

Date de réception de l'accusé 11/02/2025

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : D202515

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20250211-D202515-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .7

Commande Publique

Actes speciaux et divers

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : D2025\_15.pdf ( 99\_DE-001-200042935-20250211-D202515-DE-1-1\_1.pdf )